Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 20 (1929)

Artikel: Vaud
Autor: Savary, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-111670

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vaud.

Le Département de l'Instruction publique a perdu en 1929 un de ses meilleurs fonctionnaires, M. Henri Besançon, chef du service de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. Il avait été chargé de la direction de ces deux importants dicastères en 1928. Le fardeau était malheureusement bien lourd pour ses épaules. Malade depuis plusieurs années, son état de santé ne tarda pas à s'aggraver et il mourait, heureusement sans souffrances, le 14 mai 1929. Henri Besançon était un esprit très cultivé. Après d'excellentes études à Lausanne, qu'il continua à Paris, il devint directeur des écoles d'Aigle, puis chef de service de l'enseignement secondaire où son caractère aimable, sa bonté et son amour du travail le firent apprécier. Pendant quatorze ans, il fut le secrétaire dévoué de la Conférence des Chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande.

A la suite de ce décès, les services de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire ont été de nouveau séparés. M. le professeur Auguste Deluz, qui avait remplacé M. Besançon comme inspecteur, fut chargé de la direction des écoles secondaires, et M. Auguste Guignard, licencié ès lettres, devint chef du service de l'enseignement supérieur.

Université. — L'Université a perdu plusieurs professeurs : la mort a enlevé M.M. Ernest Chatelanat, Guillaume Rossier et J. Savary, chargé de cours. MM. Maillard, Lombard, Taverney et Thomann ont quitté leurs fonctions soit pour cause d'âge, soit pour d'autres raisons. Ils ont été remplacés par une phalange de jeunes. Parmi ceux-ci, citons M. Bray, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Paris, professeur à l'Université de Caen, à qui a été confiée la chaire de littérature française, illustrée par Vinet, Rambert, Georges Renard et Warnéry.

Le nombre des étudiants continue à augmenter ; il s'est élevé pendant le semestre d'hiver 1928-1929 à 966, soit 802 étudiants réguliers et 164 auditeurs.

Les cours de vacances continuent à prospérer ; ils ont été suivis par 364 étudiants provenant de 18 pays différents. L'Allemagne fournit le contingent le plus fort : 206 étudiants et étudiantes.

L'année universitaire a été illustrée par la belle séance de la présentation du nouveau recteur, — M. le Dr Maurice Paschoud — et des professeurs ordinaires distingués par le Conseil d'Etat.

L'Université s'est intéressée à la conférence internationale de la *Lumière* qui a siégé à Lausanne en août 1928, et dont le succès a été très grand.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — La baisse de la natalité pendant la guerre et l'après-guerre commence à faire sentir ses effets dans l'enseignement secondaire : le nombre total des élèves, qui avait diminué de 70 en 1927, a encore baissé de 122 en 1928.

En 1928, le Département de l'Instruction publique s'est préoccupé de la question de l'heure d'entrée en classe. Il a fait en novembre dernier une enquête auprès des parents des élèves des collèges classique et scientifique. En voici les résultats :

Première question : Faut-il conserver le régime actuel ; début des leçons à 7 heures en été et 8 heures en hiver ?

	oui	non
Collège classique	90 %	10 %
Collège scientifique	94 %	6 %

Deuxième question : Si oui, devons-nous cependant faire une exception en faveur des élèves de 5e et 6e classe et désirez-vous que, pour eux, l'école commence à 8 heures en été ?

Ensemble des réponses :

	oui	non
Collège classique	42 %	47 %
Collège scientifique	46,6 %	48,9 %

Réponse des parents intéressés seuls :

	oui	non
Collège classique	36,6 %	63,4 %
Collège scientifique	18,4 %	81,6 %

Troisième question : Estimez-vous utile, au point de vue de la santé et du repos, que votre enfant bénéficie pendant l'été d'une après-midi de liberté en sus du mercredi et du samedi après-midi ?

	oui	non
Collège classique	86 %	14 %
Collège scientifique	88 %	11 %

Réponse de médecins ayant des enfants au Collège classique :

	oui	non
Première question	14	1
Deuxième question	10	5
Troisième question	12	3

Les chiffres ci-dessus montrent que, à une très grande majorité, les parents, même ceux qui appartiennent au corps médical, désirent le maintien du statu-quo, soit, l'entrée en classe à 7 heures en été et un troisième après-midi de congé par semaine. Le Département n'a pu que maintenir l'état de choses actuel.

De nouvelles *conditions de promotion* ont été introduites

dans les collèges et écoles supérieures. Etablies il y a une quarantaine d'années, les anciennes conditions étaient basées sur tout un système de coefficients ; ceux-ci permettaient d'attribuer plus d'importance à une branche d'étude qu'à une autre jugée secondaire : ainsi la note de français était multipliée par 5, celle de l'histoire ne l'était que par 2 et celle de chant et de gymnastique par 1. Ce système avait été considéré en son temps comme un grand progrès destiné à renforcer le sérieux des études. On ne tarda pas, cependant, à en sentir les inconvénients : les parents ne se retrouvaient pas au milieu de cette notation compliquée et le système exagérait les défauts des notes si souvent reprochés à l'école officielle par les réformateurs modernes. Les maîtres de l'enseignement secondaire, dans leur grande majorité, demandaient l'abandon de ces coefficients.

Désirant donner satisfaction à ces vœux, le Département de l'Instruction publique proposa au Conseil d'Etat l'adoption d'un système nouveau à titre d'essai, à partir du 1er avril 1928 et pour une durée de trois ans. Les points essentiels des nouvelles conditions de promotion sont les suivants :

1. Les coefficients sont supprimés.
2. Les branches d'études forment deux groupes. Pour être promu, un élève doit obtenir *la moyenne de* 6 *(sur* 10*), dans chaque groupe*,sans compensation de l'un à l'autre.
3. Le premier groupe comprend *les langues, les mathématiques* et pour une classe des sections classiques et trois classes des sections scientifiques, *l'histoire.*
4. Le second groupe comprend les autres branches.
5. Les notes *d'histoire biblique* et de *conduite* ne comptent pas dans la moyenne. Toutefois la promotion d'un élève qui n'obtient pas *la moyenne annuelle de* 7 *pour la conduite* peut être refusée par la conférence des maîtres.

Gymnases cantonaux. — De nombreuses mutations de maîtres ont affecté les gymnases cantonaux. Le gymnase classique compte 93 élèves (107 en 1927) dont 10 jeunes filles (12 en 1927) et le gymnase scientifique : 54 élèves (52 en 1927) dont 2 jeunes filles.

46 candidats se sont présentés aux épreuves du *baccalauréat ès lettres* ; il a été délivré :

19	diplômes	A	(latin-grec)
17	»	B	(latin-anglais)
6	»	C	(latin-mathématiques).

Baccalauréat ès sciences : 16 candidats se sont présentés, 12 ont été admis. Il a été délivré :

11	diplômes	A	(mathématiques spéciales).
1	»	B	(sciences et langues modernes).

Collège classique. — En septembre 1928, le collège classique cantonal comprenait 344 élèves (342 en 1927) soit 338 réguliers et 6 externes, soit 208 Vaudois, 118 Confédérés et 18 étrangers.

Collège scientifique. — A fin décembre 1928, l'effectif de cet établissement était de 307 élèves dont le 50,5 % étaient des Vaudois. La réfection du bâtiment se poursuit activement. Les travaux déjà achevés permettent de se faire une idée du magnifique aspect qu'il présentera une fois que toutes les façades auront retrouvé la pure beauté de leurs lignes. Une belle salle de gymnastique sera mise à la disposition de cet établissement à la fin de l'année 1929.

Ecole de commerce et d'administration. — Cette école continue à se développer d'une manière remarquable. Le nombre des élèves au 1er novembre 1928 s'élevait à 653, dont le 18 % sont étrangers. Le Département de l'Instruction publique a autorisé la direction de l'Ecole de commerce à organiser cinq ou six conférences sur la publicité à l'intention des élèves des classes supérieures. Elles ont obtenu un très vif succès.

Ecoles normales. — Le nombre des élèves des Ecoles normales s'élève à 208 dont le 80,3 % sont Vaudois ; il y a 41 Confédérés. 32 instituteurs se sont présentés aux examens du brevet : 27 brevets ont été délivrés au printemps et 3 en automne. Toutes les institutrices, au nombre de 28, ont obtenu leur diplôme. 15 maîtresses d'écoles enfantines se sont présentées aux épreuves pour l'obtention du brevet d'enseignement : 13 ont obtenu ce titre. 8 brevets de maîtresses d'écoles ménagères ont été obtenus après des épreuves assez difficiles.

Les élèves des deux classes supérieures ont entendu deux séries de leçons sur l'antiquité classique littéraire : M. Louis Meylan, professeur au Gymnase, a parlé du « Génie romain » et M. A. Bonnard, professeur à l'Université de « La Grèce ». Ces cours ont été suivis avec un grand intérêt.

Les cinq classes d'application continuent à travailler avec entrain. Peu à peu, sans rien bouleverser, avec une prudence d'ailleurs motivée, elles s'adaptent aux principes pédagogiques modernes qui ont fait leur preuve, aussi ne cessent-elles pas d'attirer l'attention de nombreux visiteurs étrangers. A la fin de 1928, le nombre total des élèves était de 167.

M. le Dr Mettraux, un de nos concitoyens habitant l'Amérique du Sud, qui avait fait en 1927 un don de 700 francs à l'Ecole normale, a renouvelé ce geste généreux par un don de 400 francs, pour les revues, journaux et collections. L'Ecole normale a perdu son secrétaire si dévoué, M. J. Magnin, qui a

pris sa retraite pour cause de santé. Il a été remplacé par M. Amiguet, instituteur à Renens.

Collèges communaux. — Les collèges communaux continuent à rendre d'excellents services à notre pays. Le nombre des élèves qui les fréquentent reste stationnaire. Presque partout des « Associations d'anciens élèves » se sont fondées et déploient une activité bienfaisante. Elles accordent à leurs jeunes camarades des encouragements sous forme de prix de concours ou de fin d'année.

Ecoles professionnelles. — *Elèves* :

	1928	Vaudois	Confédérés	Etrangers
Chavannes-Renens (céramique)	16	9	5	2
Le Chenit (Ecole d'horlogerie	69	63	4	2
Lausanne (Ecole des métiers)	101	66	35	—
Ste-Croix (Ecole de petite mécanique)	24	14	9	1
Vevey (Ecole des arts décoratifs et d'étalagistes) .	67	25	29	13
Yverdon (Ecole de mécanique)	60	31	27	2
Totaux	337	208	109	20

* * *

La Société vaudoise des maîtres de l'enseignement secondaire a eu son assemblée générale, à Lausanne, le 14 septembre 1928. Elle a chargé son comité d'étudier son entrée dans la Société pédagogique de la Suisse romande et elle a pris la décision d'offrir à la société neuchâteloise de tenir une séance commune à Orbe, en 1930. Elle a entendu, en outre, une remarquable conférence de M. Claude Secrétan, directeur du collège classique, sur le « *cinéma et l'école* ». Nous en donnons ci-après les conclusions.

1° *Côté social de la question.*

Sur des esprits faibles ou mal équilibrés, l'influence du cinéma serait — à en croire psychiâtres comme spécialistes ès maisons de correction pour enfants — plus forte et plus délétère encore que celle des mauvaises lectures.

Sur des enfants normaux, elle est, selon nous, moins à craindre que celle de la sous-littérature policière que l'art muet tend à remplacer.

D'autre part les facilités offertes aux enfants de la plupart

des villes d'aller au cinéma lui font jouer un rôle auquel n'a jamais pu prétendre le théâtre. Le fait que l'on « expurge » et censure les films présentés aux enfants ne permet guère d'entreprendre contre le cinéma la croisade qui pouvait se prêcher contre la littérature immorale.

Les établissements de cinéma mettent à leur programme des films instructifs. Peut-être les enfants préfèrent-ils les autres ? N'empêche qu'ils regardent tout ce qui passe à l'écran.

Le principal grief qu'articulera le pédagogue contre le cinéma c'est qu'il satisfait l'imagination du petit spectateur sans la forcer, comme la lecture, à créer. Au cinéma, le travail du cerveau est en grande partie remplacé par la tension des nerfs.

D'autant plus que les représentations sont trop longues. Quant à la « commercialisation » du cinéma, on peut la déplorer, on doit s'en méfier : c'est un fait accompli. Comment d'ailleurs en serait-il autrement ? D'importants capitaux ne sont-ils pas engagés dans les entreprises cinématographiques ?

2° *Point de vue technique et pédagogique.*

Après un examen serré de la question, nous ne pouvons que nous rallier aux conclusions auxquelles sont arrivés les maîtres de sciences dans leur assemblée de 1922 à Zoug.

Le cinéma ne saurait rendre de véritables services qu'en tant que l'école possédera son appareil et pourra se procurer sans peine des films bien composés, courts, ininflammables et surtout peu coûteux.

Il sera nécessaire que le film soit préparé, expliqué et commenté !

Le cinéma ne mérite d'être préféré à la simple projection lumineuse que lorsque le mouvement constitue le principal intérêt du sujet représenté ! Ce sont donc surtout les sciences naturelles et la géographie qui auraient intérêt à l'utiliser.

En résumé, le cinéma, à l'école, prendra rang parmi les démonstrations ou expériences de cours : il illustrera un enseignement, mais ne le révolutionnera pas.

Enseignement primaire. — Le personnel enseignant des *écoles primaires* se composait, en 1928, de 1485 personnes (en 1927, 1847) dont 613 instituteurs et 515 institutrices primaires. Au 15 avril 1928, le nombre des élèves fréquentant les écoles primaires (non compris les classes enfantines et les classes primaires supérieures) s'élevait à 34 717 (en 1927, 34 595) répartis en 1143 classes ; 983 de celles-ci sont mixtes, 81 ne reçoivent que des élèves garçons et 79 des élèves filles ; 500 classes mixtes

sont dirigées par des instituteurs et 483 par des institutrices ; 63 instituteurs et 18 institutrices sont à la tête d'écoles de garçons et 3 instituteurs et 76 institutrices dirigent des écoles de filles.

Les classes primaires supérieures étaient en 1928 au nombre de 58 dont 52 dirigées par des instituteurs et 6 par des institutrices. Elles sont fréquentées par 1584 élèves : 736 garçons et 848 filles.

Pour les classes primaires, la moyenne des absences s'est élevée pendant l'année scolaire de 1927-1928 à 21 par élève, (22,2 en 1926-1927). Un léger progrès a donc été réalisé. Pour les classes primaires supérieures la moyenne des absences est de 12, 4 (en 1927, 14, 1). Il est intéressant de constater que la santé des élèves des classes primaires supérieures est bien meilleure que celle des élèves des classes primaires, malgré le travail considérable qui est imposé parfois aux premiers.

Les conférences du personnel enseignant se sont réunies au mois de mai 1928. Le principal objet à l'ordre du jour était la question des « Centres d'intérêt ». Ce problème pédagogique était peu familier aux membres du personnel enseignant primaire vaudois malgré les travaux publiés dans maintes publications. Une étude sérieuse a été faite cependant dans la plupart des districts. Le vœu suivant a été adressé au Département de l'Instruction publique : « *Les membres du personnel enseignant demandent que la question des « centres d'intérêt » soit reprise ultérieurement, et, qu'entre temps, des essais soient tentés dans le canton.*

Ces essais sont faits actuellement dans une quinzaine de classes du degré inférieur.

Une nouvelle méthode de gymnastique a été publiée par les soins du gouvernement fédéral ; elle doit être appliquée dans les diverses écoles de notre pays. Pour initier le personnel enseignant aux principes qui sont à la base de cette méthode, les instituteurs vaudois ont été réunis en 1928 et 1929 par district pour recevoir, durant deux jours, les directions et démonstrations nécessaires.

Les écoles enfantines continuent à rendre d'excellents services. Peu à peu, elles adoptent les principes de Me Montessori. *L'enseignement ménager* se développe chaque année : de nouvelles écoles s'ouvrent et les anciennes prennent une importance plus grande. Les maîtresses des écoles ménagères ont organisé, avec l'aide de l'Etat, à la « Saffa », à Berne, une exposition fort complète qui donnait une idée exacte de la conception de l'enseignement ménager dans le canton de Vaud.

Les classes spéciales pour arriérés et anormaux qui existent à Bex, Lausanne, Moudon, Montreux, Orbe, Vallorbe, Vevey

et Yverdon, font un excellent travail. Rien n'est plus intéressant que d'assister, pendant une matinée, aux leçons données à ces enfants déshérités, de voir leur joie d'apprendre, et de se sentir aimés et encouragés.

Les cours complémentaires n'ont pas été supprimés dans le canton de Vaud. Ils ont été donnés en 1927-1928, du 17 novembre au 9 février ; leur durée est de 60 heures ; 6959 élèves les ont suivis dont 1505 Confédérés de langue allemande. La fréquentation a été excellente et le travail effectué en général assez bon. Des cours pratiques d'arboriculture, d'agriculture, de viticulture sont confiés à des professeurs spécialisés. Le manuel des cours complémentaires est le « Jeune Citoyen ». Les éditeurs de ce périodique fort intéressant ont publié un : Cours « élémentaire de français » à l'usage des élèves Suisses-allemands. Cette innovation a été fort appréciée.

Fournitures scolaires : Des cahiers aux formats normalisés ont été délivrés, à titre d'essai, à 19 communes du canton, c'est-à-dire, à environ 70 classes. La presque unanimité des instituteurs et des institutrices consultés se sont déclarés favorables à l'introduction de ces nouveaux formats. Toutes les classes seront munies de ce matériel en 1929. La dépense totale qu'exigent les fournitures scolaires s'est élevée à 302 169 francs.

Le personnel enseignant primaire a perdu en 1928 et 1929 un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices en fonction ou retraités. Parmi ces derniers, nous avons le devoir de déplorer le décès de M. F. Ansermoz, ancien instituteur de la première classe de Bursins. Pendant trente-cinq ans, Ansermoz fut le prototype du maître d'école villageois. Ce n'était point un théoricien, mais un éducateur au sens profond du mot, dont l'influence fut remarquable aussi bien sur les membres du personnel enseignant de la Côte que sur la population du village où il exerça sa bienfaisante activité.

* * *

Le grand événement de l'année 1929, dans le domaine de l'enseignement a été le dépôt, sur le bureau du Grand Conseil, de la nouvelle « Loi sur l'Instruction publique primaire ». Cet acte législatif a été vivement discuté par la presse. Deux articles surtout ont retenu l'attention du personnel enseignant. L'art. 62 : (« L'institutrice qui se marie est considérée comme démissionnaire. En cas de veuvage ou de divorce, elle peut être autorisée à rentrer dans le personnel enseignant ») a soulevé les protestations de la Société pédagogique vaudoise, des institutrices et des sociétés féminines. L'art. 68, troisième alinéa, (« Le Conseil

d'Etat peut suspendre ou destituer un membre du personnel enseignant qui, oralement ou par écrit, cherche à répandre des doctrines contraires aux institutions fédérales et cantonales ainsi qu'à la morale et à l'ordre public »), a été aussi très chaudement critiqué par les uns, et approuvé par les autres.

Nous reviendrons, en détail, dans l'Annuaire de 1930, sur ce projet de loi qui renferme un bon nombre de dispositions très heureuses. Une grande commission de quinze membres, présidée par M. Perret, Directeur des écoles de la ville de Lausanne, l'examine au moment où nous écrivons ces lignes.

E. S.